

<https://amberieu.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article160>



EANA : élève nouvellement arrivé en France

- LES BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS -



Date de mise en ligne : jeudi 15 décembre 2022

Copyright © CIO d'Ambérieu-en-Bugey - Tous droits réservés

Tout élève entré sur le territoire national depuis moins de douze mois maîtrisant une ou plusieurs langues autres que le français, langue de scolarisation est un EANA ;



Les EANA peuvent être :

- Des mineurs accompagnant leurs parents étrangers expatriés en France pour des raisons de mutation professionnelle ou de poursuite d'étude.
- Des mineurs admis au titre du regroupement ou rapprochement familial.
- Des mineurs accompagnant leurs parents en demande d'asile politique.
- Des mineurs arrivés en France dans le cadre d'une procédure d'adoption.
- Des mineurs isolés étrangers
- Certains EANA ont été peu ou pas scolarisés avant leur arrivée en France. Ils sont désignés par le sigle « NSA » (non scolarisés antérieurement)

Les élèves allophones de plus de 16 ans sont accueillis au CIO.

Ils peuvent y rencontrer des psychologues de l'Education Nationale qui vont avec eux, identifier leurs parcours de formation avant leur arrivée en France, et envisager une formation en fonction de leur projet. Ils seront également positionnés pour évaluer leur niveau scolaire et savoir dans quel niveau de classe ils peuvent prétendre à être scolarisés.

Ressources pour l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés :

<https://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana.html>